

Pompe à carburant mécanique et accessoires du circuit d'alimentation en carburant de Delphi: Garantie limitée sur le produit

Delphi Powertrain Systems, LLC (« Delphi ») garantit à l'acheteur initial que les produits relatifs aux pompes à carburant mécaniques et aux accessoires du circuit d'alimentation en carburant (chacun étant un « Produit » ou collectivement « Produits ») vendus par Delphi sont exempts de vices matériels et de fabrication pendant une période de douze (12) mois à partir de la date d'installation ou de 20 000 kilomètres (ou 12 000 miles), selon la première éventualité.

En vertu de cette garantie et à sa discrétion, Delphi remplacera ou réparera, à ses frais, tout Produit qui ne sera pas conforme à cette garantie pendant la période de garantie applicable, sous réserve des exclusions énoncées dans cette garantie limitée. Les réparations ou remplacements effectués pendant la période de garantie n'incluent aucun coût (y compris la main-d'œuvre) pour retirer et installer un produit ou pour remettre un véhicule en état de fonctionnement. Tout Produit réparé ou remplacé continue également d'être soumis au respect de la période de garantie initiale à compter de la date d'installation initiale ou du kilométrage, selon l'événement survenant en premier. Aucune réparation ou remplacement ne prolongera la période de garantie initiale de quelque manière que ce soit ni ne débutera une nouvelle période de garantie.

Exclusions de garantie et clauses de non-responsabilité

- ✓ Cette garantie constitue la seule garantie expresse accordée par Delphi en ce qui concerne les Produits.
- ✓ Cette garantie limitée n'est pas transférable et s'applique uniquement à l'acquéreur initial du Produit. Un reçu daté de l'achat ou un autre écrit attestant que le Produit se trouve dans la période couverte par la garantie sera nécessaire pour honorer votre demande de remboursement au titre de la garantie.
- ✓ Delphi ne peut être tenu responsable des dommages résultant (i) de tout manquement par rapport aux recommandations d'utilisation de Delphi telles qu'elles sont décrites dans le système de catalogue en ligne de Delphi ou sur les emballages, étiquettes ou instructions relatives à un Produit, (ii) de l'installation du Produit d'une manière incompatible avec les instructions écrites de Delphi ou avec les normes de l'industrie, (iii) de l'altération ou de la modification d'un Produit, (iv) d'un mauvais usage, (v) de la négligence, (vi) d'un usage abusif, (vii) d'un accident, (viii) de l'usure normale, application, installation ou utilisation incorrecte du Produit.
- ✓ Cette garantie ne s'applique pas à un Produit installé dans les véhicules utilisés pour le remorquage de charge dépassant les limites définies par le constructeur du véhicule, pour la participation à une course, pour un service public, la sécurité ou l'utilisation par une instance publique, pour une utilisation à des fins récréatives en dehors du réseau routier ou participation à une compétition en dehors du réseau routier faisant usage de la transmission à quatre roues motrices.

TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER APPLICABLE AUX PRODUITS EST LIMITÉE À LA DURÉE DE CELLE-CI DE CETTE GARANTIE LIMITÉE. LA RESPONSABILITÉ MAXIMALE DE DELPHI EN VERTU DE CETTE GARANTIE LIMITÉE NE DOIT PAS DÉPASSER LE PRIX D'ACHAT RÉEL PAYÉ POUR LES PRODUITS. DANS LES LIMITES MAXIMALES AUTORISÉES PAR LA LOI, DELPHI NE PEUT ÊTRE EN AUCUN CAS ÊTRE TENU RESPONSABLE VIS-À-VIS DE L'ACHETEUR EN MATIÈRE CONTRACTUELLE, EXTRA CONTRACTUELLE OU AUTREMENT, D'UN QUELCONQUE DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, SPÉCIAL, ACCESSOIRE, SUBSÉQUENT OU CONSÉCUTIF, LÉGAL, SPÉCIAL, PÉNAL OU EXEMPLAIRE, INCLUANT, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, LES PERTES DE BÉNÉFICES, LES PERTES D'USAGE, LES PERTES DE TEMPS, LES PERTES DE REVENUS, LES INCOMMODITÉS, LES PERTES D'OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES, LES DOMMAGES À LA BONNE CONNAISSANCE OU À LA RÉPUTATION, OU AUX PERTES DE DONNÉES, MÊME DANS LES CAS D'UNE INFORMATION PRÉALABLE RELATIVE À LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES OU QUE CES DOMMAGES AURAIENT PU ÊTRE RAISONNABLEMENT PRÉVUS, EN RAPPORT, DÉCOULANT OU CONSÉCUTIFS À UN QUELCONQUE MANQUEMENT À LA GARANTIE OU À UNE CONDITION, OU EN VERTU D'UN QUELCONQUE AUTRE PRINCIPE DE DROIT.

Cette garantie limitée vous confère des droits légaux spécifiques. Vous pouvez également disposer d'autres droits pouvant varier en fonction de l'état ou de la province dans laquelle vous résidez. Certains pays, états et provinces n'autorisent pas la limitation de la responsabilité à des montants spécifiés ou la limitation de la durée des garanties implicites, ni l'exclusion ou la limitation des dommages spéciaux, accessoires ou consécutifs. Par conséquent, les limitations ou exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à votre situation.